L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 13 JUILLET 1884.

Composition de Mlle Elise Philips lue au dernier concours de l'Institution de Mmes Markey et Picard.

A propos de la prochaine Exposition de Coton.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

L'Exposition du Centenaire du Coton, la fête universelle qui se prépare à la Nouvelle-Orléans, voilà le sujet qui absorbe tous les esprits, engage toutes les conversations; sujet trop vaste, pour qu'une petite imagination de jeune fille puisse en embrasser tous les détails. Ne vous attendez donc pas à ce que j'entreprenne présomptueusement une tâche trop au-dessus de mes forces ou plutôt de ma faiblesse, ni que je vous inflige traîtreusement ici, sous une forme où mon insuffisance se dénoncerait elle-même, la revue des développements successifs par lesquels a passé la Nlle-Orléans, depuis sa fondation.

Dans cette salle, ces détails ne seraient maintenant point à leur place. Et puis, il fait si chaud, si chaud! le thermomètre en monterait encore! je ne veux donc pas vous jouer ce vilain tour. Néanmoins, puisque c'est fête pour nous aujourd'hui dans notre cher pensionnat, puisque voici l'heure où nous recueillons, petites et grandes, graduées ou non graduées, le fruit précieux et la récompense si douce, si enviée, de nos travaux aimés; il m'est bien permis, n'est-ce pas, de saluer en quelques mots la venue de ce Festival, ardemment attendu, qui va jeter un si vif éclat sur les années 1884-1885, et dont la somptueuse célébration, grâce à notre généreuse population, grâce à une direction habile et à la munificence du Congrès, présage tant de beaux lendemains à notre pays, à notre Louisiane chérie, et au Sud pour qui s'ouvre comme une époque de renaissance.

En écoutant le bruit joyeux qui se produit autour de nous, les personnages marquants qui s'agitent, les centaines d'ouvriers qui, là-bas, travaillent aux bâtisses de l'Exposition, comme des abeilles à la ruche, en entendant parler des mille et une merveilles qui nous sont promises, et chacune de ces promesses là sera tenue, croyez-le bien; malgré moi ma pensée se reporte à ce qu'était la Nouvelle-Orléans au commencement du siècle dernier; quelques chétives cabanes, sans cesse transformées en îles par les eaux qui débordaient, voilà ce qu'était la création de Bienville. Un territoire et des résidences qui tiendraient à l'aise dans la moindre des ailes de l'exposition en voie de construction.

Eh bien! en comparant le présent à ce passé encore si près de nous; en songeant aux redoutables calamités qui nous ont désolés, et dont cependant nous sommes sortis vivants et pleins de courage et de foi, je ne puis m'empêcher de penser que Dieu, qui décide des décadences et des renaissances, tout en nous châtiant pour les fautes commises, n'a jamais cessé de porter un œil miséricordieux sur la Louisiane. Et je me prosterne devant sa bonté infinie qui traita cette Louisiane en Benjamin de la création. Sous ce regard de Dieu, qu'elle marche donc longtemps, qu'elle marche toujours avec l'assurance qu'inspire la conscience du devoir accompli, du devoir à accomplir! Oui, qu'elle aille à l'avenir qui lui tend les bras! et que le Palais qu'on lui élève en ce moment soit pour ainsi dire l'arc de triomphe sous le quel la Louisiane et le Sud passent, au milieu des acclamations de tous, afin d'arriver aux grandes destinées que leur réserve sûrement l'avenir, avenir auquel nous touchons.

Soyons-en fiers! saluons tous cette imposante et admirable fête, où toutes les nationalités du globe se sont donné rendez-vous; où tous les produits de l'esprit seront exposés: où l'on pourra véritablement faire son tour du monde sans les périls d'un voyage de long cours par le moyen le plus économique, le plus expéditif, exempt de tempêtes et de l'affreux mal de mer: une course de quelques ilets en chemin de fer.

Allons, mesdames et messieurs, vite à vos préparatifs! Songez y donc, quarante ou cinquante sous le tour du monde! Cela dépasse toutes les réductions du tarif jusqu'ici connues! Pour ceux qui ne seraient pris de l'amour des voyages, je n'ai qu'à dire vite, en route! en route! le train sera prêt tout à l'heure!

ELISE PHILIPS.

Voici un curieux relevé—celui du nombre des voyageurs partis, durant l'année dernière, dans les principales gares des chemins de fer français:

Compagnie du Nord.	
Lille	1,839,000 voyag.
Saint Denis	774,000
Enghien	559,000
Roubaix	545,000
Amiens	467,000
Douai	394,000
Boulogne-sur-Mer	336,000
Arras	316,000
Compagnie de l'Est.	
Nogent-sur-Marne	1,023,000 voyag
Nancy	954,000
Reims	837,000
Mézières	450,000
Epernay	321,000
Troyes	299,000
Epinal	260,000
Compagnie de l'Ouest	
Versailles	1,653,000 voyag.
Asnières	1,162,000
Rouen	1,083,000
Argenteuil	978,000
Saint Germain	818,000
Le Hâvre	518,000
Caen	402,000
Le Mans	375,000
Rennes	373,000
Elbeuf	337,000
Compagnie d'Orléans.	
Bordeaux	658,000 voyag.
Tours	551,000
Nantes	495,000
Orléans	354,000
Angers	315,000
Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée	
Lyon	1,804,000 voyag.
Marseille	1,101,000
Nice	608,000
Saint-Etienne	513,000
Nîmes	518,000
Dijon	540,000
Clermont-Ferrand	475,000
Grenoble	380,000
Montpellier	380,000
Besançon	386,000
Compagnie du Midi.	
Bordeaux	958,000 voyag.
Toulouse	664,000
Beziers	299,000
Narbonne	349,000
Carcassonne	342,000
Cette	249,000

Calino habite une rue de l'une des communes annexées.

On sait que, dans ces rues, les numéros ne sont pas réglés sur le cours de la Seine.

Aussi, Calino qui vient d'écrire une pétition au préfet de la Seine pour que la rue soit numérotée suivant l'usage, termine par ces mots:

"Cela faisant, monsieur le préfet, vous aurez rapproché du centre les habitants de ce quartier."

Fin de conversation entre Cadet et un bohème de sa connaissance.

—Enfin, ce n'est pas ma faute, dit celui-ci, et je m'en lave les mains.

—Vous profitez de l'occasion, ajoute Cadet avec bonhomie.... et vous avez bien raison!

M. et Mme Guibollard achèvent tranquillement de dîner lorsqu'un employé du télégraphe leur remet une dépêche. Monsieur rompt le cachet et pousse un cri de terreur.

—Une dépêche de Toulon!

—De Toulon! s'écrie madame, vite mon ami, jette-la, si elle nous communiquait le choléra!......

Immédiatement l'innocent papier est brûlé à une bougie et les deux époux se regardent avec stupeur, les yeux pleins d'épouvante.

Le divorce va son train. Les cerveaux travaillent et enfantent les hypothèses les plus inattendues.

Un monsieur divorce, jeune. Bon. Deux ou trois ans après, il épouse une jeune vierge. Parfait.

Mais la mère de sa précédente femme a divorcé, elle aussi, et s'est remariée précisément avec le père de cette innocente, qui était veuf.

De sorte que voilà notre monsieur avec la même belle-mère qu'auparavant.

Une fausse élégante, la grosse Mme Trécolina, est en visite chez un grand chimiste. Elle examine curieusement le laboratoire, les alambics et les cornues, puis elle avise un flacon qu'elle débouche.

—Qu'y a-t-il là-dedans? demanda-t-elle au chimiste; ça sent bien mauvais.

—Madame, c'est de la benzine.

—Tiens! c'est drôle! Ça me rappelle l'odeur des gants nettoyés.

Les directeurs et ingénieurs des Compagnies de Gaz ont eu cette année, au banquet qui suit leur Congrès, une agréable surprise.

La cour de l'Hôtel-Continental, à Paris, était en effet magnifiquement éclairée par quatre gros foyers, tout à fait semblables—à première vue—à des foyers électriques.

Or, cette belle clarté était fournie par le gaz.

Un inventeur du plus haut mérite, M. Charles Clamond, est arrivé après de longues recherches à produire au moyen du gaz, sans aucun mécanisme, une lumière très intense, très blanche, conservant les couleurs, mais plus fixe et plus économique que la lumière obtenue au moyen de l'électricité.

Or, pour réaliser cet effet, il suffit de faire traverser librement à du gaz ordinaire un simple petit bloc de porcelaine, percé de quelques trous convenablement disposés. Une pièce de poterie grosse comme les deux poings remplace l'immense et ruineux attirail que nécessitait la production d'une lumière égale par voie électrique.

Nous serions fort surpris, dit le *Figaro*, si l'invention de M. Clamond ne faisait pas entrer dans une phase absolument nouvelle la lutte du Gaz et de l'Electricité.

Une dépêche de Rome, le 23 juin, annonce que le cardinal de Falloux est mort la nuit dernière, près de Rome.

La *Correspondance économique*, de Berlin, donne les renseignements suivants sur le traité passé par le roi Alphonse, d'Espagne, avec les compagnies d'assurances sur la vie:

"Le montant de l'assurance sur la vie du roi s'élève à un demi-million de francs, payables en cas de mort ou bien le jour où l'assuré aura atteint sa 46e année. Le roi doit payer annuellement une prime de 23,500 francs. C'est une compagnie espagnole qui a délivré la police d'assurance, mais elle a réassuré une grande partie de la somme en question à diverses compagnies d'assurances françaises."

La *Gazette nationale* du 21 juin constate le nouveau succès de la politique coloniale française, mais elle ne se livre encore à aucune réflexion sur l'annexion du Cambodge.

Après avoir publié un résumé du traité conclu avec le roi Norodom, la *Germania* s'exprime ainsi:

"Les possessions françaises en Asie ne sont plus séparées des Indes que par le royaume de Siam. Ainsi la Russie à l'ouest, la France à l'est s'approchent de plus en plus de l'empire britannique.

"Une alliance franco-russe dans l'extrême Orient renverserait tout l'édifice de la domination anglaise, et une pareille alliance n'est pas invraisemblable. Nous attendons avec curiosité les commentaires que va suggérer à la presse anglaise la nouvelle conquête de la France,

"Quant à nous, dans l'intérêt de la civilisation chrétienne, nous ne pouvons regretter la disparition des potentats despotiques de l'Asie."

On a tort de représenter les savants sous un aspect grave et même rébarbatif. Beaucoup prêtent à rire. Dans cette dernière catégorie il convient de ranger M. Schlieman le chef d'une mission scientifique en Grèce.

Aux dernières fouilles faites à Tirynthe par cet archéologue *sui generis*, on a découvert un vase en métal que M. Schlieman s'est empressé d'envoyer au ministère de l'instruction comme un vase préhistorique.

Or cette précieuse trouvaille n'était autre qu'un litre en ferblanc dont on se sert dans les cabarets et que les ouvriers qui travaillaient aux fouilles faites là, il y a quelques années, par le même M Schlieman y avaient abandonné après avoir vidé le vin qu'il contenait.

On peut s'imaginer le succès de ce vase préhistorique quand il arriva soigneusement emballé au ministère de l'instruction allemand.

Depuis longtemps les ingénieurs allemands emploient une méthode qui abrège des neuf dixièmes les calculs en matière de terrassement et qu'ils attribuent à un savant bavarois M. Bruchner. Tout récemment, M. Lalanne a cru devoir rappeler à l'Académie des sciences de Paris qu'il a trouvé, il y a quarante ans, cette méthode, qui, après avoir été appliquée et délaissée en France, a été adoptée par les pays étrangers.

On annonce la mort du général de la Tour-d'Auvergne né à Châteauroux, décédé à Alger, le 23 juin, des suites d'une fièvre bilieuse.

Le général d'Auvergne était né à Châteauroux, le 17 septembre 1813. Sorti de Saint-Cyr en 1832, il fut nommé colonel en 1859, pendant la guerre d'Italie, et Gén. de brigade en 1863. Il fut promu général de division le 4 novembre 1874 et mis à la retraite en 1880.

Le général d'Auvergne était grand-officier de la Légion-d'Honneur.

A la onzième chambre:

—Enfin, vous avez une véritable passion du vol.

—Qu'est-ce que vous voulez, mon président, on ne se refait pas.

—Vous préférez refaire les autres.

Les amateurs de livres:

—Mon cher, prêtez-moi donc ce volume?

—Je ne prête jamais de livres, on ne les rend pas. Ainsi, vous voyez cette bibliothèque, ce ne sont que des livres qu'on m'a prêtés!

Au café:

—Que prenez-vous, cher ami?

—Moi: Rien.

—Comment rien? Moi j'ai une soif!

—Garçon! servez-moi quelque chose qui rafraîchisse monsieur.

Un agent de la paix, taillé en Hercule accoste un camarade:

—Quoi de nouveau?

—Rien!

—Rien... ça ne m'étonne pas.... dans ce quartier-ci tous sang de poulet!

Pour ne pas sortir des savants;

Un monsieur va voir un professeur d'histoire naturelle et le trouve prêt à sortir.

—Je vous dérange peut-être, monsieur? demande le visiteur.

—Mais pas du tout......

Vous alliez peut-être commencer d'importants travaux scientifiques, et ma visite....

—Vous ne me dérangez nullement, vous dis-je. Au contraire. J'allais faire quelques études sur les singes.... Asseyez-vous donc!

Les domestiques:

—Eh bien! Jean, tu n'as pas oublié de faire poser ma lettre?

—Oh! non, monsieur; il a fallu un timbre de pins.... que j'ai acheté trois sous....

—C'est bien!—tu es intelligent;—tu ne l'as pas collé sur le nom de mon ami, au moins?

—Pas si bête! monsieur. Pour qu'il n'y ait pas de place perdue, je l'ai collé sur celui que monsieur y avait déjà mis!!

A la Halle:

Une dame, accompagnée de sa petit fille, s'arrête devant une fruitière.

—Combien ce melon?

—Six francs, madame. Oh! quelle charmante enfant! Est-elle fraîche, est-elle jolie? Voulez-vous me permettre de l'embrasser?

La dame, après avoir pesé le melon:

—Je vous en offre trois francs!

—Trois francs! Tu peux t'fouiller, râleuse, avec ton affreux singe!

Un de nos confrères demandait à X... l'impresario bien connu; pourquoi il emmenait en tournée la jolie, mais trop fluette V...

—Je compte sur elle reprend X.... c'est la ficelle de la pièce que nous allons jouer.

Fragment de dialogue féminin entendu, au Luxembourg, dans une tribune:

C'est votre ami, le sénateur de R...., qui est à la tribune... Eh! bien!... il n'est pas amusant quand il parle!...

—Je puis vous affirmer, ma chère, que lorsqu'il ne dit rien, c'est absolument la même chose.

Un singulier incident se serait passé dernièrement à Cincinnati.

Le nouveau bourreau de cette localité s'est présenté devant le jury du concours musical qui avait lieu entre sociétés chorales et fanfares, pour réclamer le prix... d'exécution à première vue.

Il prétend—non sans raisons, sans doute,—que la potence est un instrument à corde. Le jury a demandé à réfléchir.

Au Salon:

—Vous ne trouvez pas que le tableau de Cormon a un je ne sais quoi... qui...

—Ah! oui... un coup de... hum... enfin vous comprenez....

—J'allais vous le dire.

Chez les cannibales, les enfants mangent quelquefois leur vieux père. D'où ce proverbe un peu altéré:

"Un père est un *bouquet* donné par la nature!"

DEMANDES.

LA méthode excellente et sure de prendre les électrographes enseignée au No 267 rue Magazine, près Peeyfarré. 13 juil—1f

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre-Pavillon de Faranta,
COIN BOURBON ET ORLEANS.
LE THEATRE D'ETE LE PLUS FRAIS ET LE PLUS COMFORTABLE QUI SOIT DANS LE SUD.

Le prix d'entrée fixé à 10 cents est inférieur à ce que coute une course en car.
Ce soir, le meilleur programme de la saison.
Première représentation du grand drame militaire
L'Esprit français, ou, le Cheik d'Alger.
Costumes splendides; combats émouvants. Mme E. R. DALTON dans le rôle du jeune garçon arabe, et E. R. DALTON, dans le rôle de Mohammed, secondé par une magnifique troupe.
Prix d'entrée 10 cents. Matinées les dimanches, lundis et samedis. 8juil—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

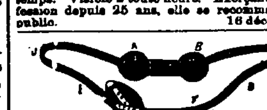

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports. 25avril—841 an

Docteur E. Berjot,
243 RUE REMPARTS,
Spécialité de toutes les maladies des dames. Cure certaine de toutes les affections anciennes ou récentes des organes génitaux. Vingt-huit années d'expérience. Consultations en français, anglais, allemand et espagnol. Office de midi à 2 heures. 29juin—3m

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DECORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre. Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léontine. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

Leçons d'Espagnol.
Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, ue Magazine, coin Jackson, No 184. 26mars—

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.
STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.
Nouveautés des derniers genres. 20mars—1an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.
TAPIS!
De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouley Dominique	Dumarest Claude
Borde J B	Doléac Firmin
Bonnecaze Hippolyte Laurent	Foudard François
Baby Jacques	Fauvel Stéphanie
Curtelin Michel	Guitard Joseph
Charpentier Honoré	Gonjon Léon Marie
Cavelier Georges	Herlory Jacques
Castaing François	Le Herlcy Jacques
Cornier Vve, née Amont	Labargue Jean
Cassé Jeanne	Levasseur
Charvin Henri	Mourret Jean B
Doura Rabenne	Pain de Bonnemare
Duthell Mme	Roques François
Davezac Joséphine	Tuquet Vve, née Allera
Davezac Jean	Tristani Antoine
Descomnet Théodore	Voquet Joseph
Delamalmaison Mme	Valtamiet-Tauriet de

15 mai 1884.

Arrouy Charles	Giraud Mme A
Alesais Vve née Riquet	Grand Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers de	Guenivet Jean Pierre
	Lab.r'e Jeanne Marie
Congot Jean Baptiste	Lavs Arthur
Dumas Pierre	Nassant Jean Baptiste
Dumas Ernest	Passeri u Angèle
Dumas Edouard	Picard P A
Dubor François	Pena Frank
Dusseaux Charles	Pomès Jean Bruno
Dastugue Joseph Eugène Antoine	Regottas Mme veuve Ringé Alphonse et Adolphe
Daurin Louis	Roffier Charles
Despaux Charles	Sahuqué Jean Urbain
Espinasse Albert	Sancède Louis
Escudé Gabriel	Sénac Baptiste
Girardi Charles	Serpentini, Jules François
Guérin femme Lebon	
Giraud Dlle Fortunée	

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra. Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut. 17 août—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883
BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit. Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses. 18nov—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitres, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
5- 1an

Briqueterie des Planteurs.
Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics', Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.
J. D. HARVEY, propriétair
nov—1 an—

Agence d'Emigration Française
LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. C. BOUCHER, Directeur,
204 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn
19av

L.S.L.
QUE TOUT —LE— MONDE SACHE
Que cette loterie est la seule qui d'ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PL[illegible]
MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
GROS LOT $75.000
1,967 Lots, montant en tout à $265,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.
"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE CONSTABLE.

P. O. Peyroux vs. Médard Ply.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 4178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 Juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir; Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Médard Ply, dans et à son association avec Pierre Berend, contractée le 19 octobre 1883. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Les droits ci-dessus n'ayant pas été vendus à la 1ère enchère faute d'enchérisseurs pour les 2|3 de l'estimation, seront vendus à cette seconde enchère, à douze mois de crédit au plus fort enchérisseur. L'acquéreur devra fournir un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais de cour, se montant à environ $30.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 juillet—4,7,13.

S. Sien-Subrogée Jose Martinez vs Andrew Jackson, capt. et propriétaire de la goélette Camella, maintenant Casador.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 2363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Remparts et Julia, la propriété ci-après décrite, à savoir: La goélette "Julia," avec ses meubles et tout son gréement, apparaux, etc. Enregistré No 85,347. Tonnage 14 63|100. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable
20 juin—20 27 juil 3 10 17 21

Avis aux créanciers.

Bernhard Meyer vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,560— Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernhard Meyer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Turner, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 juil—13,17,22

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Philipina Becker

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,385—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Kleinhagen, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
4juil—4, 8. 13.

Succession de Paul Chatellier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,453 Division D—Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ellen E Chatellier, veuve de B. Segersteen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4juil—4, 8, 13.

Edward de Lanzac vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 9,575—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward de Lanzac et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Levy syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 juil—4.8.13

Succession de Mme Jane McAnnity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9,510.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John J. Meylar, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juil—9, 13, 18.

Succession du Dr J. Dickson Bruns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8,668—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. D. Bruns, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juil—9 13 18

Succession d'Elizabeth Brown, veuve de Samuel Masters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,697—Division E.—Attendu que Mme Anna Eliza Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feue Mme Elizabeth Brown, veuve de Samuel Masters, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juil—9.13.19

Succession de Dizier Riche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,554—Division D—Attendu que Emile Roy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dizier Riche, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de James Ogilvie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,750—Division —. Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Ogilvie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition,
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juil—8,12,17

Succession de Joseph Prints.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,739—Division B—Attendu que Mme veuve Antoinette Printz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Prints, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
8juil 8,12,17

Succession de Mme M. Engel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,256— Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Simon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 juil—6,10,15

Succession de William A. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James A. Renshaw et Mortimer A. Wisdom, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juil—8,12 17

Succession de Charles Briton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,728 Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Briton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de Mme John Flathers née Tabarry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,508—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Flathers, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11juil—11, 15, 20.

Succession de A. Billet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,771—Division A—Attendu que Mme Vve Adolphe Billet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Billet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juil—11,15,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante pour effectuer un partage.

31 lots de terre de valeur dans le Premier District.

Quatre ilets de terre très désirables.

Douze terrains de valeur dans le Deuxième District.

Un morceau de terre de valeur dans le Sixième District.

Un morceau de terre très désirable sur le côteau de la Métairie.

Le tout centralement situé.

Propriété une pour jardinage ou laitier.

Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.—Dossier No 11,245.—Pour effectuer un partage.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lequel dit jugement ou ordre a été rendu le 10ème jour de juin 1884, et signé le 16ème jour de juin 1884, Dossier No 11,245, dans l'affaire de Henry M. Hyams et a.s. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.

A l'encan pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu.

PREMIER DISTRICT.

Faisant face à la rue du Canal.

1° **Trois certains lots de terre** situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 802, borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre, Murat, désignés par les Nos 9, 10 et 11 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 9 mesure 31 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 10, et 112 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 8.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11

Le lot No 11 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 10, et 32 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté et façade à la rue Alexandre, et forme l'encoignure des rues Canal et Alexandre.

Sur la rue Banks.

2° **Deux certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 798, borné par les rues Banks, Baudin, Alexandre et Napoléon, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, se touchent et mesurent, à savoir:

Le lot No 1 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et de face à la rue Alexandre, de 105 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 2 et 9 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Bank sur une profondeur de 105 pieds. Les lots Nos 3 à 8, inclusivement, mesurent, chacun, 31 pieds 5 pouces sur la rue Bank sur une profondeur de 108 pieds. Le lot No 10 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et façade à la rue Napoléon de 108 pieds et forme l'encoignure des rues Bank et Napoléon. Les lots Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 34 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 157 pieds 2 pouces et 3 lignes; le tout entre lignes parallèles.

Sur la rue Gasquet.

3° **Dix certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 920 borné par les rues Gasquet, Palmyra, St-Patrick et Olympia, désignés par les Nos 1 à 10 inclusive, se touchent et mesurent, à savoir:

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Gasquet et le lot No 10 mesure 35 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Gasquet, avec une profondeur comme suit:

Le lot No 1 à 138 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St. Patrick et 182 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 2, lequel No 2 mesure une profondeur de 226 pieds sur la ligne du lot No 3, lequel lot a une profondeur de 255 pieds sur la ligne du lot No 4, lequel lot a une profondeur de 235 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du No 5, lequel a une profondeur de 215 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 6, lequel a une profondeur de 196 pieds 4 lignes sur la ligne du lot No 7, lequel a une profondeur de 176 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 8, lequel a une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 9, lequel a une profondeur de 137 pieds 1 pouce et 8 lignes sur la ligne du lot No 10, lequel forme l'encoignure des rues Gasquet et Olympia, a une profondeur et façade à la dite rue Olympia de 117 pieds 6 pouces, plus ou moins.

Sur la rue Banks.

4° **Quatre certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 706, borné par les rues Banks, Palmyre, Clark et Genois, désignés par les Nos 13 à 16 inclusivement se touchent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Banks et Clark.

Dans la rue Gasquet

5° **Deux lots de terre** dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois ou Delbonde, désignés par les Nos 22 et 23. Le lot No 22 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces 3 lignes, et le lot No 23, qui le touche, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 3 lignes sur la rue Rocheblave, le tout entre lignes parallèles et formant le coin des rues Gasquet et Rocheblave.

SECOND DISTRICT.

Ilet de terre dans la rue d'Orléans.

6° **Tout l'ilet de terre No 573**, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Alexandre et Napoléon, et contenant 20 terrains.

Rue St-Louis.

7° **Tout l'ilet de terre No 527**, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Pierce ou St James et Carrollton Avenue.

Dans la rue de la Douane.

8° **Huit lots de terre** dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 557. borné par les rues Douane, Bienville, St David et Salomon, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane. sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, sur une profondeur dans le fond de 47 pieds 3 pouces 7 lignes, et sur une autre profondeur de 121 pieds sur la ligne du lot No 3, et de 109 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 9.

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 110 pieds 3 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 7 mesure 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Salomon, 89 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise d'une portion triangulaire de terre formant le coin des rues Salomon et Bienville et 110 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 6.

Le lot No 8 mesure 50 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, le tout conformément a un plan de la section 2 déposé au bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nlle-Orléans.

Dans la rue d'Orléans.

9° **Tout l'ilet de terre No 551**, dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste Anne, Salomon et David, mesurant environ 298 pieds de face à la rue d'Orléans, 162 pieds de face à la rue Salomon, 144 pieds de face à la rue Ste Anne, et 188 pieds de face sur la ligne qui le divise de la propriété à l'est du faubourg Jackson.

Dans la rue St Louis.

10° **Tout l'ilet de terre No 554**, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St Louis, Toulouse, Salomon et St David.

Dans la rue Bienville.

11° **Quatre lots de terre**, dans le 2e District de cette ville, dans l'ilet No 477, borné par les rues Bienville, Douane, Clark et Génois, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8, qui se touchent, et mesurent: les lots Nos. 5 et 6, chacun, à peu près 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, et les lots Nos. 7 et 8, chacun, 34 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 8 forme le coin des rues Bienville et Clark.

SIXIEME DISTRICT.

Dans le fond du faubourg Plaisance.

12° **Un lot de terre**, situé dans le fond du faubourg Plaisance, maintenant sixième district de cette ville, antrefois paroisse de Jefferson, contenant 22 19|100 acres, et formant le tiers supérieur d'une certaine section de terre désignée comme section 8 du Township 13 S. du Range 11 Est, conformément à un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire de la paroisse d'Orléans, comme plan No 111.

DISTRICT DE LA METAIRIE.

Paroisse de Jefferson.

13° **Une certaine portion de terre** située dans le District de la Métairie, paroisse de Jefferson, à environ six (6) milles de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant deux arpents de face au côté Nord du Bayon Métairie, et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, la dite portion de terre étant désignée comme Section No 54 du Township 12, Range 10, du District de terre Sud-Est de la Louisiane, conformément à l'arpentage officiel des Etats-Unis, et renfermant 116 96|100 acres.

Toute la superficie de terre ci dessus, ainsi que les mesures, peut varier en plus ou en moins, conformément aux plans de Jno. F. Braun, voyer, lequel peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Comptant au moment de la remise du titre, 10 pour cent de toutes les adjudications à payer au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du montant de l'adjudication.

15 juin—15,22,29 juin—6,13,19 juil

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 8 rue South Rampart.
mars —24—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Charmante et élégante résidence en briques à trois étages rue du Canal No. 253, en parfait état, ancienne résidence de feu Wm. A. Bell.

Succession de William A. Bell.—No 11,412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 2 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1884, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Tremé et Marais, mesurant 65 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une élégante résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double à arche, salle à manger, office, cuisine avec un range fournissant l'eau à la chambre à bain à l'étage supérieur, salle à manger pour les domestiques et cour.

Le vestibule ou corridor d'entrée et la salle à manger sont richement tapissés et décorés.

Au premier étage, corridor, trois chambres à coucher, cabinet de toilette, chambre à bain, lieux à l'anglaise et deux chambres à domestiques.

Au second étage, trois chambres à coucher et un grand cabinet.

Splendides cheminées sculptées en marbre blanc dans le salon, salle à manger et les chambres à coucher; balcon en fer sur la façade et le côté, avec galerie sur le derrière.

Une écurie en briques à étage, ayant remise et emplacement pour trois chevaux, avec une salle à billard au-dessus, hangar à bois et à charbon, deux citernes, dont une fournissant de l'eau au premier, lieux d'aisance haut et bas, cour dallée.

Jardin d'agrément, artistement arrangé avec pavage de Schillinger et un joli grillage en fer sur la rue du Canal.

Hydrants dans la cour et le jardin.

Gaz dans la maison et dans la chambre à billard avec lustres très riches.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et Conditions.—L'acquéreur assumera en partie ou son prix d'achat les billets suivants garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété: Un billet de $3100 du 8 mai 1885, les intérêts sur le susdit billet sont payés jusqu'à son échéance; deux billets de $3750 chacun, payables respectivement le 8 mai 1885 et le 8 mai 1886, portant intérêt au taux de 7 0|0 par an à partir du 8 mai 1883 jusqu'à parfait paiement, et puis la balance du prix d'adjudication: **Comptant.**

L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes de l'Etat et de ville dues en 1884 et l'acte de vente contiendra toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

N. B.—La maison sera visible tous les jours de 1 à 5 heures de l'après-midi, moyennant une autorisation écrite de l'encanteur.

Les vendeurs se réservent le droit d'occuper la maison jusqu'au 1er octobre 1884.

28 juin—5,12,19,26 juil—2 août

Elégant Cottage rue Claiborne No 383, face au Marché St-Bernard.

Succession de Theresa Knockhart, femme de Daniel Lanchau.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 juillet 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1884, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2 de l'ilet 21, lequel lot mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison en bois couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie sur le devant, six chambres, une cuisine en bois à étage ayant cinq chambres, hangar, citerne, puits, lieux d'aisance, &c., cour carrelée, un joli jardin d'agrément avec pavage de Schillinger.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes d'Etat et de ville de 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

22 juin—22 28—5,12,19,26 juil

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur rue Roman, entre Canal et Gasquet.

Dans l'affaire du mineur Sidney P. Harper.

No 10,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 juillet 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 mai A. D. 1884, et rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Canal et Gasquet, mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers du prix comptant, au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Paul Reusch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28,5,12,19,26 juil

AYER'S Ague Cure
IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Billous Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pourrages, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes (autres destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

A VENDRE.
A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)
rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.
Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.
M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."
J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."
M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."
MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."
Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.
PREPAREE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Werner, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 16 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T Houston, Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Werner, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin, 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livandais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 31ème jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidence à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve etc., ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état

Conditions, comptant en passant les titres, 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13 20. 7—3 août,10,16

Succession de Samuel Gould.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Dossier No 11,599.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI le 4 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E en date du 28 juin 1884, dans l'affaire de la succession de Samuel Gould, décédé, dossier No 11,599, à l'encan, il sera vendu—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, désigné comme ilet No 48, et borné par les rues St Charles, Boudousquié, Valmont et Léontine, et mesure 240 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles, 278 pieds 1 pouce de face à la rue Boudousquié, 520 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Valmont et 584 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Léontine, le tout plus ou moins, au pied américain.

Termes et conditions — Une moitié comptant sur les lieux et le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles.

Acte de vente pardevant A. Hero Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

4 juil—4,11,18,25—3 août

PAR D. E. MORPHY.

Succession de Marie Céleste Delhomme, veuve de Pierre Trepagnier.

No 11,303.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 juin 1884 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, St Philip et Tremé, mesurant, au pied américain, 32 pieds 3 1|2 pouces de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 172 pieds 7 pouces.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

17 juin—17, 24—1, 8, 15, 19 juil.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John M... Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 11,476.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 juin 1884, la propriété ci-après décrite; à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues St Jean-Baptiste, Arts, St-Claude et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Ellman.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 13 juin 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Girod, et mesurant 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Notre-Dame et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes aussi de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 juin—14,21 28, 5 12,19 juillet

Collège du Mont Ste-Marie,
Emmittsburg, Maryland.
LA réouverture aura lieu le 5 septembre. Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique
Conditions: Département classique, par semestre ... $150
Département de commerce ... $140
Département des juniors ... $125
S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue moderne et de littérature anglaise.
Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.
Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.
6 juillet—3 m—Mar.Jeu.Sam.

[illegible]

Station de départ: Rue du Canal, coin Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à St Joseph, avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique ... et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue et Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. *Les Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère par les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier, Deuxième et Quatrième Districts.

Sur les rues Poydras, Chartres et Baronne.

Mary Danenberger, tutrice, etc., vs. Sarah J. Philips et als.

No 11,429—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 17 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 11ème jour de juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La propriété pour magasin No 129** rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Commercial Alley, Camp et St-Charles. Le lot est désigné comme le No 1 et mesure 21 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 92 pieds 8 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur sur la rue Camp à côté du dit lot, la dite allée ouvrant sur la rue Poydras et étant en commun au dit lot et autres lots, le tout au pied américain et plus ou moins.

2° **La moitié indivise** d'intérêt de l'héritier Isaac S. Philips dans la propriété Nos 47 et 49 de la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse. Le terrain mesure 45 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

3° **La propriété pour résidence** dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Apollo (maintenant Carondelet), Bacchus (maintenant Baronne), Troisième et Quatrième; il y a trois terrains, désignés par les Nos 18, 19 et 20, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 9 pouces et 2 2|3 lignes de face à la rue Bacchus (maintenant Baronne), sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles le lot No 20 formant l'encoignure des rues Bacchus (maintenant Baronne) et Quatrième.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente, et assumera le paiement, en sus de son adjudication, des taxes dues et exigibles sur la dite propriété durant l'année 1884

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Benjamin Ory, notaire. No 26 Commercial Place.

15 juin—15 21 28—5 juillet 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magasins rue Baronne, contigus à celui de Lehman, Abraham & Cie.

Le magasin 188 rue Tchoupitoulas et deux maisons doubles en bois.

rue Basein, entre Gravier et Perdido

Succession de Joseph Rosenfield et de Francis Fuchs son épouse.

No 6892—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la susdite affaire par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 30 mars 1883 et signé le 4 avril 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Les deux bâtisses**, en briques à 2 étages, Nos 49 et 51 rue Baronne, dans le carré borné par les rues Baronne, Carondelet, Commune et Gravier. Le terrain mesure 37 pieds de façade rue Baronne, a une semblable largeur, sur une profondeur de 25 pieds 6 pouces du côté nord, et s'élargit jusqu'à 43 pieds et s'étend ensuite à 36 pieds à sa limite inférieure, et du côté sud du dit lot 46 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est divisée en deux magasins occupés par MM. F. Wawerer et Joseph Rosenfield et sont contigus au bel établissement de MM. Lehman, Abraham & Cie.

2° Le magasin en briques à trois étages, No 188 rue Tchoupitoulas, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St-Joseph. Ce lot est le No 10 et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles. Cette propriété fait face à la fonderie Whitney et aux vastes bâtisses des Magasins Mills et autres fabriques.

3° Les maisons en bois à deux étages, doubles, corps de logis Nos 97, 99, 101 et 103 rue du Bassin, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Gravier et Perdido. Ces lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurent: le lot No 7, 32 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Bassin sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, et 127 pieds 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8. Le lot No 8, 32 pieds 11 pouces de face à la rue du Bassin. 127 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, et 127 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 9. Ces maisons sont toujours occupées par de bons locataires, et en y prenant un peu de soin, elles rapportent toujours un bon revenu.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 et faire un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant T. Wharton Collens, notaire, No 46 rue St Charles.

6 juin—6,12,19,26—2 août 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Higgins, veuve en premières noces de John Hart et en secondes noces de John Campbell.

No 5,168—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet SAMEDI, 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 23 mai 1884, et signé le 26 juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, anciennement Florida Landing, Cypress, Willow et Claiborne, désigné par la lettre C, et mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Cypress, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 87 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot B, et 87 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 1 et 2, et mesurant ensemble: chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain.

3° Un lot de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district, dans l'ilet No 11, borné par les rues Julia (autrefois Florida Landing), Derbigny, Roman et Cypress. Le dit lot est désigné par le No 3 et mesure 25 pieds 6 pouces 4 1|3 lignes de face à la rue Roman, 21 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, sur 120 pieds 1 pouce 5 1|3 lignes sur la ligne de division du lot No 2, et 120 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Conditions de la vente: Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront au comptant un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Andrew Hero, Jr., notaire.

9 juillet.—9, 19, 25 juillet; 2, 9 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt de propriété foncière. Actions et réclamations.

D. P. White vs. ses créanciers.

No 7,384—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 mai 1884, il sera vendu, à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La moitié d'intérêt indivis, dans quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St James, Market, Religious et St Thomas. désigné comme lots numéros 3, 7 et 8. Le numéro 3 mesure 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St James, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes. Les lots numéros 7 et 8 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St James sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles; cette propriété est connue par les Nos 23 et 25 de la rue St James.

2° Une réclamation vs Burbridge, Miller & Co, avec intérêt à partir du 1er avril 1880, pour le montant de $125 00.

3° Cinquante-six (56) actions du fonds-capital au Louisiana Petroleum & Coal-Oil Company.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros, notaire.

Conditions de la vente—Comptant.

9 juil—9,19,26—août 2 9

ANNONCES JUDICIAIRES

A tous ceux que cela concerne.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES, District Supérieur de la paroisse d'Orléans, No. 24 rue Union

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1884.

ATTENDU que le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1884 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, et qu'il m'en a été remis une copie, moi, Jas. D. Houston, collecteur des taxes d'état pour le district supérieur de la paroisse d'Orléans, agissant en vertu des dispositions de la section 25 de la loi No 77 de 1880 donne par le présent avis que les taxes assessées pendant l'année 1884 figurent dans le tableau des taxes enregistré au dit bureau et au bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment et qu'elles deviendront délinquantes le 31 décembre 1884. Elles porteront alors l'intérêt suivant: sur la propriété immobilière, un pour cent par mois, et sur les biens meubles trois pour cent par mois (sec. 40 et 52, loi 96, 1882), à partir du 1er janvier 1885 jusqu'à la vente des dites propriétés qui aura lieu conformément à l'article 210 de la Constitution. La publication de cet avis une fois par semaine pendant trois semaines, et l'affichage du dit avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, constitueront d'après la loi une signification pleine et entière à chaque contribuable et à chaque personne que cela peut concerner. Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement afin d'éviter l'intérêt et les frais. Afin de faciliter le règlement, ils sont priés d'apporter avec eux leurs reçus des taxes de l'année 1883.

JAS D. HOUSTON, Collecteur de taxes du district supérieur.

27juin—27—juil2,6,11,19

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.